

Genève, le 18 juin 2020

Aux communes et municipalités  
du bassin lémanique

## Rubalises – Pollution potentielle par les microplastiques

Madame, Monsieur,

La presse s'est largement fait écho des déchets liés au Covid19 que l'on retrouve malheureusement dans l'environnement tels que les masques et gants. Cependant, on a moins parlé des rubalises, autres éléments plastifiés susceptibles de polluer notre environnement qui ont été largement utilisés durant la pandémie. Ces bandes en plastique généralement mises en place pour interdire l'accès de certains lieux lors du confinement sont encore très présentes tant en ville que dans les campagnes.

Si elles ne sont pas enlevées – une fois qu'elles ne sont plus nécessaires – ces rubalises en plastique vont se fragmenter et se disperser, puis finiront au sol et dans les rivières et finalement dans le lac. Elles se décomposeront en microplastiques sous les effets de la pluie et de la lumière- et participeront ainsi durablement à la pollution des eaux du bassin lémanique. Pour rappel, selon une étude publiée par l'ASL en décembre 2018, près de 50 tonnes de plastiques finissent chaque année dans le Léman.  
<https://asleman.org/sensibilisation/microplastique/>

Dès lors, nous vous serions très reconnaissants de faire le nécessaire auprès des services qui les ont installées, pour que ces bandes soient éliminées, si cela n'est pas déjà fait, dès que leur utilité n'est plus de mise. Cette modeste action marquera le soin accordé par les municipalités à l'entretien de notre magnifique environnement lémanique et donnera un signal clair d'exemplarité au public.

En espérant que vous pourrez faire passer le message au plus vite, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Marcel Dorioz  
Vice-président



Suzanne Mader-Feigenwinter  
Secrétaire générale



Rubalise en bord de route



Rubalise au bord de l'eau



Rubalise en forêt